



CSE avens

L'avenir se construit ensemble

PV CSE n°33

Réunion plénière CSE du 06/11/2025



Participants

Présents

- Emilie Le Roux (*secrétaire adjointe, FO*)
- Corinne Siard, (*trésorière, FO*)
- Johanna Maury (*FO*)
- Bérangère Jouan (*FO*)
- Chantal Secondi (*FO*)
- Hervé Vouland (*FO*)
- Béatrice Billon (*DS CDFT*)
- Marie Julie Hovette-Soyer (*DRH*)
- Olivier Blondeau (*DG*)

Excusés

- Stéphane Peignier, secrétaire (*DS FO*)
- Romain Le Roux, trésorier adjoint (*FO*)
- Lisa Bevilacqua (*DS remplaçante FO*)
- Julie Fraisse (*FO*)
- Karine Ferey (*cadre élue*)

Heure de début : 08h40

Heure de fin : 10h15





SOMMAIRE

1. Points Employeurs :

2. Points Elus :

1- Validation PV septembre 2025 (CSE et CSE extra)

2- Formation en interne

3- Projet Foyer Espérance

4- PPV (Prime Partage de la Valeur):

5- Prestation de fin d'année 2025

6- Information aux salariés sur LEETO concernant l'utilisation des prestations de fin d'année.

Questions Diverses et RP :



Point élus

1- Validation PV octobre 2025 (CSE et CSE extra)

- **PV CSE n° 31**

Validé à l'unanimité

- **PV CSE Extra n°32**

La direction générale demande aux élus de rédiger le PV du CSE extra n°32 de manière synthétique.

Les élus demandent que les échanges soient retranscrits et partagés aux salariés.

Après échanges, **la direction générale** et **les élus** sont d'accord pour faire un PV synthétique et d'ajouter en annexe les échanges complets.

Le PV du CSE Extra sera validé par mail.



2- Formation: Organisation des formations internes animées par les cadres et non cadre :

- Quelle est la finalité de ces formations (réduction budgétaire ou montée en compétences) ?

Exemple de formation avec le directeur des soins , les psychologues etc => possibilité en vision

Les élus questionnent **la direction générale** sur :

- le constat que les formations sont de plus en plus nombreuses sur les établissements de l'association,
- Ces formations sont animées par les cadres et non cadres des structures
- Cette organisation a, de fait, un impact au quotidien.

La direction générale répond que le but principal est la montée en compétence des équipes en proposant aux salariés des formations de types « flash » accessibles en présentiel ou visio.

L'importance de ces formations est de pouvoir faire participer l'intégralité des salariés et leur permettre d'améliorer et développer leurs expériences professionnelles.

- Quelles garanties d'encadrement et d'impact sur les conditions de travail (présentiel, visio, déplacements) sont prévues, notamment lorsqu'elles sont assurées par des professionnels non-cadres ?

Les élus constatent que les formations ont un impact sur l'organisation des établissements et le besoin de réévaluer les modalités est nécessaire (*exemple présentiel => webinaire*).

La direction générale répond qu'une amélioration sera proposée et mise en place en collaboration avec les acteurs concernés, afin d'améliorer l'organisation de ces formations.

3 - Projet Foyer Espérance

- Quelles sont les prochaines étapes du projet concernant les travaux du foyer Espérance?

Les élus reviennent sur la question posée au CSE du mois de novembre 2024 concernant les travaux du foyer espérance

La direction générale répond que des rendez-vous sont programmés prochainement avec VAR Habitat et le Conseil départemental.

La direction générale répond que Mme Changea* travaille sur le plan d'investissement afin de d'évaluer les capacités de financement.

Les élus demandent si l'enveloppe travaux actuelle serait suffisante pour réaliser l'ensemble des travaux?

La direction générale informe que l'enveloppe budgétaire en lien avec les loyers versés à VAR Habitat, permettrait de financer les travaux, cependant le budget est insuffisant pour le rachat du terrain.

Les élus demandent où en est la vente du bâtiment du siège ?

La direction générale informe que le 10 novembre une présentation au conseil d'administration sera faite et ainsi pouvoir valider la stratégie de vente.

Les élus demande si l'ancien accueil de jour sera impacté par la vente?

La direction générale répond que l'ancien accueil de jour sera conservé par l'association et que la vente concernera uniquement les locaux du siège.

* DAF : Directrice Administrative et Financière

4- PPV (prime partage de la valeur):

- **Quelle sera le montant et les modalités de versement de la PPV 2025 aux salariés?**

La direction générale répond qu'une réunion avec Mme Changea (DAF) est prévue le 17 novembre 2025 . À la suite de cette réunion les modalités de versement ainsi que les montant pour la PPV seront déterminés.

La direction générale informe les élus que l'enquête RPS prévue sur le site de Gonfaron, ainsi que la prise en compte de la Prime de Partage de la Valeur (PPV) dans le calcul de la réduction générale des cotisations patronales à partir de 2025, combinées à l'augmentation des charges URSSAF, pourraient avoir un impact sur le montant de la PPV. À ce stade, **la direction générale** indique ne pas être en mesure de se prononcer sur ce sujet.

Les élus font la remarque que la PPV semble être obligatoire.

La direction générale répond que la PPV est facultative cependant les critères d'attribution ont été pérennisé par décret.

Les élus demandent :

- que la direction communique les modalités sur la distribution de la PPV à l'ensemble des salariés de l'association
- la date à laquelle sera versé la prime

La direction générale fera un communiqué détaillé (par mail) sur les modalités de versement et les montants.

Si la prime est versée elle le sera en décembre.

La direction générale rappelle aux élus que le maximum sera fait afin de pouvoir reverser un montant correct à l'ensemble des salariés.

Le sujet de PPV est à l'ordre du jour de la prochaine réunion NAO (*négociation annuelles obligatoires*).

Pour rappel :

La prime de partage de la valeur (PPV) est encadrée par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 et le décret n° 2024-644 du 29 2024. Ces textes définissent ses modalités et conditions d'application.

5- Prestation de fin d'année 2025 (CSE) :

- **Est-ce que les cotisations de fin d'année seront versées en intégralité en décembre 2025 au CSE ?**

La direction générale rappelle qu'une estimation sera effectuée en décembre afin de procéder à une régulation de la cotisation en janvier 2026.

Les élus informent que le virement sur les cagnottes LEETO sera effectué à partir du 1 décembre 2025.

Pour information : En janvier 2025, le CSE a mandaté LEETO comme nouveau prestataire pour les Œuvres Sociales et de rompre le contrat avec le COS Méditerranée. Ce changement a permis au CSE de réaliser d'importantes économies au profit des salariés. L'objectif étant de reverser un montant équitable et supérieur aux années précédentes.

En 2024 :

(Eté) :

- ANCV : 40€

(Noël) :

- Carte Noël : 186 €
- Chèque Culture : 40€
- ANCV : 30€

Total noël = 256€

5- Prestation de fin d'année 2025 (CSE) :

En 2025 :

(Été) :

- ✓ 70€ : Subvention LEETO

(Noël) :

Les élus informent la direction générale et les salariés du montant versé est de **400 euros / salariés** réparti de la façon suivante :

- ✓ 190€ en carte Noël (*remplace le contrat UP Cadhoc*)
- ✓ 210€ en subvention (*remplace le chèque Culture et ANCV*)

Total noël = 400€.

Vote des élus => **Validé** à l'unanimité

Les effectifs complets seront transmis le 28 novembre 2025 pour le reversement de la subvention de Noël. Le versement sur les cagnottes aura lieu le lundi 1 décembre 2025.

Point élus

6- Information aux salariés sur LEETO concernant l'utilisation des prestations de fin d'année.

Les élus informent la direction générale ainsi que l'ensemble des salariés qu'une aide à l'utilisation des cagnottes sera diffusée sous forme de vidéos explicatives petit format et pour chaque vidéos un thème (*Comment utiliser ma cagnotte, comment modifier mon profil*).

Les vidéos seront partagées en même temps que les salariés recevront leur cagnotte afin de pouvoir faciliter l'utilisation des prestations.

Les élus du CSE rappel aux salariés que le support d'aide sur l'espace personnel LEETO  reste accessible pour tous problème rencontré.

Ou en utilisant le mail suivant : hello.salarie@leeto.co

Questions Diverses et RP :

- **GAFODIO** : demande du CSE d'une présence des élus lors de la réunion du 19/11/2025, organisée par la direction de pôle.

Les élus demandent si dans la continuité de l'accompagnement des salariés de Gafodio , ils pourront assister à la réunion de site prévue le 19 novembre 2025.

La direction générale accepte

Les élus préviendront la direction de pôle de leur venue.

2- Retards dans les virements concernant la paie.

La direction générale reconnaît des retards dans le versement des salaires. Toutefois, ces dysfonctionnements relèvent de certaines banques et ne dépendent pas directement de ses services. Un calendrier annuel sera fourni aux salariés mentionnant les dates d'acomptes et de virement des salaires.

3- Grille salariale :

La direction générale informe avoir mis sur le site AVENS les grilles salariales à jours.

- Espace salarié/ espace RH/ressources utiles

Les élus informent qu'ils mettront le lien ainsi qu'un rappel des grilles sur le fil d'actualité LEETO.

4- Vaccin contre la grippe :

Les élus demandent si les salariés auront le droit à la vaccination contre la grippe et si une campagne de communication sera faite?

La direction générale va se rapprocher **du directeur des soins** afin de pouvoir avoir plus d'information sur le sujet.

Signatures

M.Blondeau Olivier,
Directeur Général



Mme. Le Roux Emilie,
Secrétaire adjointe CSE AVENS





avens

L'avenir se construit ensemble

Merci d'avoir pris le temps de lire
notre compte rendu